

DRE AR VINOJENN
29360 CLOHARS-CARNOËT

Clohars-Carnoët, le 01 octobre 2021

Chers Amis,

Je vous informe que l'Assemblée Générale de l'Association DRE AR VINOJENN aura lieu le dimanche **17 octobre 2021 à 17 heures**, dans la salle 4 de la Maison des Associations à Saint-Jacques.

Elle sera précédée, comme d'habitude, d'une **randonnée à 14 h 30** au départ de Saint-Jacques, suivie d'un **goûter vers 16h** – les pâtisseries confectionnées par vos soins seront les bienvenues !

L'ordre du jour est :

- Rapport moral du Président sur l'activité 2019/2020 (il n'y a pas eu d'assemblée générale) et 2020/2021
- Rapport financier 2019/2020 et 2020/2021
- Renouvellement de 5 membres du CA
- Projets
- Sortie Week-end 2022
- Questions diverses.

Si vous êtes dans l'impossibilité de participer à notre Assemblée Générale, je vous remercie vivement de nous retourner le pouvoir ci-dessous.

Dans l'attente de vous recevoir, veuillez agréer, Chers Amis, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,



Patrick TROUVE

Règles sanitaires en vigueur : *PASS sanitaire, port du masque en intérieur, gestes barrière et distanciation*

Rappel des statuts de l'Association

Article 6 :

*L'association est administrée par un Conseil d'Administration d'au moins onze membres élus par l'Assemblée Générale. Ces membres sont élus au scrutin secret à la demande d'au moins l'un des participants, pour une durée de trois ans, renouvelable par tiers tous les ans.
Les membres sortants sont rééligibles.*

Article 7 :

*Sont électeurs tous les membres à jour de leur cotisation.
La représentation par pouvoir est autorisée. Toutefois, chaque membre ne pourra être porteur de plus de deux pouvoirs.*

Article 15 :

*L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos, délibère sur les questions écrites à l'ordre du jour, fixé par le Conseil d'Administration et pourvoit au renouvellement des membres du Conseil d'Administration à la majorité absolue des membres présents ou représentés.
Si cette majorité n'est pas atteinte, un deuxième tour a lieu. En ce cas, la majorité relative suffit.*

POUVOIR

NOM..... PRENOM.....

Ne pouvant être présent(e) lors de l'Assemblée Générale de l'Association DRE AR VINOJENN le dimanche 17 octobre 2021, je donne pouvoir à

Monsieur-Madame.....

Pour me représenter à cette Assemblée Générale.

L'ordre du jour m'ayant été communiqué, mon mandataire peut prendre, en mon nom, toutes les décisions et participer à tous scrutins prévus par ledit ordre du jour.

Fait à Clohars-Carnoët, le2021

Signature (*)

(*) La mention "**Bon pour pouvoir**" doit précéder la signature.